



***Tout d'abord, la CGT Finances Publiques vous félicite pour votre réussite au concours de A externe.***

Si dès à présent vous vous posez de nombreuses questions, la CGT et ses militants sont là pour y répondre.

### **LA FORMATION À VENIR**

Suite à votre réussite au concours externe, vous suivrez une formation qui se décompose en deux temps :

---

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel \*

- ☐ Une formation théorique en établissement :
- ☐ Sur un socle commun de connaissances du 1er septembre 2023 à mi-décembre 2023.
- ☐ Sur un bloc fonctionnel (Gestion Fiscale, Contrôle Fiscal, Gestion Publique d'Etat, Service Public Local) de mi-décembre 2023 à début mai 2024. La formation en bloc fonctionnel sera déterminée par votre affectation locale dont vous aurez connaissance courant novembre 2023.
- ☐ Un Stage Pratique Probatoire (SPP) de mi-mai à fin juillet 2024. Cette partie de votre cycle de formation se déroulera sur l'affectation que vous aurez obtenue en novembre 2023.

**La CGT Finances Publiques** a toujours dénoncé et continue de dénoncer la mise en place de ce stage probatoire dans votre service d'affectation.

**Pour la CGT Finances Publiques**, vous devez avoir le libre choix de votre lieu de stage pratique avec un véritable tutorat.

Les établissements où se déroulent la formation théorique sont les écoles de :

- ☐ Noisiel (77) formation théorique généraliste ;
- ☐ Clermont-Ferrand (63) formation théorique généraliste ;
- ☐ Toulouse (31) formation théorique missions foncières et informaticiens (Analystes, PSE, CRA).

### **Attention**

Très rapidement, vous devrez compléter un dossier administratif dans lequel vous classerez les écoles par ordre de préférence, pour suivre votre formation théorique de 8 mois.

Attention les places par établissement sont limitées, d'autant plus cette année au vu de la volumétrie de la promotion à venir.

De plus, au vu du peu de volontaires pour suivre la formation missions foncières à l'ENFiP de Toulouse, la direction de l'ENFiP peut vous y affecter si vous avez lors de votre inscription au concours cocher la case :

- ☐ " Y compris missions cadastrales "

Si lors des affectations écoles vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter sur la boîte [cgtenfip@gmail.com](mailto:cgtenfip@gmail.com). Nous pouvons intervenir auprès de l'ENFiP directement Pour la CGT Finances Publiques, le recrutement de A cadastre - missions foncières doit faire l'objet d'un concours dédié et non être inclus dans le concours généraliste. Les lauréats qui le souhaitent doivent pouvoir décider de suivre cette formation et non y être obligé.

Les conséquences de votre réussite au concours sur vos droits à congés (pour les collègues titulaires déjà en poste à la DGFIP) :

- ☐ Avant votre entrée à l'école, vos droits à congés seront proratisés. Vous disposerez alors de 8/12 ème de vos droits à congés pour l'année 2023. Vous pourrez les poser avant votre entrée en formation ou signaler à votre direction actuelle le souhait de les déposer sur un CET que vous alimenterez en janvier 2024.
- ☐ Du 1er septembre à début mai, vous suivrez une formation théorique obligatoire en établissement, vous bénéficierez d'Autorisation d'Absence pré-déterminées par l'ENFiP. Un calendrier de la scolarité à venir vous sera communiqué ultérieurement. Toutefois à titre d'information, vous pouvez retrouver celui de cette année à l'adresse suivante ainsi que le guide d'accueil des inspecteurs stagiaires de l'année passée :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/content/le-guide-dustagiaire-2022-2023-inspecteurs-inspectrices>

- ☐ De mi-mai à fin juillet 2024, le SPP. Vous ne disposerez pas de droits à congés pendant votre stage.
- ☐ Au mois d'Août 2024, vous serez en Autorisation d'Absence.

Les conséquences de votre réussite au concours sur vos droits à congés (pour les lauréats purs externes) :

- En fonction de votre situation (étudiant.e.s/salarié.e.s et autres), veuillez prendre vos dispositions pour être disponible dès le 1er septembre pour la rentrée en établissement. Si vous êtes liés par un contrat de travail, vous ne pourrez pas effectuer votre rentrée en décalé et toute absence non justifiée le 1er septembre 2023 entraînera votre radiation sur la liste d'admission.
- Des facilités sont prévues pour les chargés de famille pour le jour de la rentrée scolaire des enfants.

Depuis 2019, les stagiaires perdent gros! Si l'administration ne touche pas aux droits à congés pendant la scolarité (suspensions de cours à Noël et en février et pendant les congés d'été en août), elle réduit de manière drastique les congés annuels pré et post scolarité.

Auparavant, les lauréats internes de la DGFIP disposaient de l'ensemble de leurs congés annuels avant d'entrer en formation, soit 32 jours.

**Pour la CGT Finances Publiques**, la question des congés avant, pendant et après la formation est fondamentale. L'administration ne tient pas compte de l'intensité de la scolarité : les cours sont denses, les stagiaires doivent réviser sur leur temps personnel, ils ne peuvent pas poser de congés durant cette période et ne disposent pas de temps d'assimilation.

**Attention** : Si vous êtes lauréats de plusieurs concours (Interne - Examen professionnel par exemple), vous devrez opter pour l'un ou l'autre.

[../.. suite à télécharger](#)

fichiers:



[Télécharger message\\_aux\\_laureats\\_du\\_concours\\_a\\_externes\\_24\\_03\\_23.pdf](#) (660.04

Ko)

**Public:** [Infos / actions](#)

[ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank